

OEQ

Le bulletin
de l'Ordre des
ergothérapeutes du Québec

expres

Volume X, n° 6 – Décembre 1999

Échos de l'Ordre

Bilan de la soirée d'information sur la loi sur l'assurance automobile

LE 19 OCTOBRE dernier s'est tenue à Montréal une soirée d'information sur le régime public d'assurance automobile du Québec, à laquelle une cinquantaine d'ergothérapeutes ont participé.

Françoise Rollin-Gagnon, présidente de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a, en introduction, présenté les objectifs de la rencontre et a rappelé qu'une pratique professionnelle compétente et responsable comportait, entre autres, l'obligation pour l'ergothérapeute de connaître les lois, règlements, normes et obligations relatives à sa profession, particulièrement en lien avec la clientèle desservie. Cette connaissance et les habiletés qui y sont associées permettent de bien circonscrire les rôles que l'ergothérapeute est appelé à jouer, déterminer le type d'intervention requis, apporter les recommandations appropriées, transmettre de l'information de façon claire en faisant ressortir la spécificité de l'ergothérapie et travailler efficacement en collaboration avec les partenaires.

Danielle Lévesque, ergothérapeute et conférencière pour la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), a traité de divers volets de la Loi sur l'assurance automobile du Québec (historique, principes, indemnités, modifications à court terme, caractéristiques du régime, organisation interne, etc.), de certains programmes de la Société (entorses cervicales, évaluation de la capacité à conduire, réadaptation des personnes accidentées, support aux associations, etc.) et des services d'ergothérapie (évaluation du besoin d'aide technique et des services à domicile, évaluation de la capacité à conduire et de la capacité à travailler). Madame Lévesque a également parlé des attentes de la SAAQ en regard de l'ergothérapie, de certains irritants dans le fonctionnement actuel et des solutions à apporter pour les corriger ainsi que des perspectives d'avenir pouvant intéresser les ergothérapeutes. Cette dernière a distribué une importante documentation dont deux dépliants « La réadaptation à la suite d'un accident d'automobile » et « Un domicile

adapté à vos besoins pour une plus grande autonomie ».

Pour sa part, Sylvie Salois, ergothérapeute et adjointe aux services professionnels de l'Ordre, a traité des considérations éthiques et professionnelles relatives à l'exercice de la pratique auprès des clientèles indemnisées par la SAAQ (accès à l'information par le client traité, obligation déontologique de détenir les compétences requises, conciliation de l'approche globale de l'ergothérapeute avec la demande spécifique du service attendu, décision pour ce qui est des coûts/bénéfices associés à l'octroi d'aides techniques, tenue des dossiers, etc.). Outre ces deux exposés, les participants ont bénéficié d'une heure pour poser leurs questions aux deux conférencières ainsi qu'aux autres représentants de la SAAQ qui oeuvrent en réadaptation et au programme d'adaptation des véhicules pour les personnes handicapées.

Les deux parties de la conférence et les échanges qui en ont résulté ont permis aux participants de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent leurs responsabilités. Il va de soi que le respect de leurs obligations éthiques et déontologiques, la rigueur d'une pratique basée sur des données probantes et l'efficacité des services offerts à la clientèle auront des impacts positifs sur la crédibilité de la profession auprès de nos partenaires.

Un enregistrement sur cassette vidéo est disponible pour les ergothérapeutes qui n'ont pu assister à la rencontre. Ces cassettes ainsi qu'une copie des acetates présentées par Danielle Lévesque ont été remises aux administrateurs élus du Bureau de l'Ordre. Ceux-ci auront également en leur possession des formulaires de commande pour un document vidéo intitulé « Les professionnels de la santé et l'évaluation de l'aptitude à conduire ». Produit il y a quelques années par la Société de l'assurance automobile du Québec, en collaboration avec l'OEQ, ce vidéo est toujours disponible et demeure actuel. ■

Projet de l'année 1999

C'EST avec beaucoup de plaisir que l'OEQ annonce la remise du prix « Projet de l'année 1999 » à Susan Vincelli, clinicienne au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, pour son projet intitulé « Bébé Boom : un projet pour les petits, qui a un impact sur les grands ».

Selon les commentaires du jury de sélection, l'approche est novatrice car elle reconnaît le rôle parental de la clientèle ayant des incapacités motrices et permet d'agir à titre préventif en lien avec ce rôle de parent. Le jury a également noté que le projet répond à l'émergence d'un nouveau besoin par rapport à la clientèle blessée médullaire et présente une ouverture vers des collaborations entre divers milieux, ce qui s'inscrit dans les tendances actuelles de la pratique professionnelle.

Vous aurez l'occasion de lire un compte rendu détaillé du projet de Susan Vincelli dans un prochain numéro de la « Revue québécoise d'ergothérapie ». ■



Susan Vincelli, récipiendaire du prix « Projet de l'année 1999 »

Prix Ginette-Théorêt

L'ORDRE est heureux d'annoncer que le prix « Ginette-Théorêt » 1999 a été décerné à Isabelle Ménard, clinicienne à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. Cette mention est décernée aux deux ans à un ergothérapeute du milieu clinique qui, par ses qualités et son engagement, s'est particulièrement distingué parmi ses pairs.

Les membres du jury de sélection ont recommandé la candidature de Isabelle Ménard puisqu'elle s'est démarquée par son grand rayonnement professionnel. Ils lui ont aussi reconnu d'incalculables qualités humaines, soit son profond respect à l'égard des gens, sa disponibilité, son dynamisme et sa crédibilité.

Félicitations à nos deux récipiendaires ! ■



Isabelle Ménard, clinicienne à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et lauréate du prix « Ginette-Théorêt 1999 ».

SOMMAIRE

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bilan de la soirée d'information sur la loi sur l'assurance automobile	1
Prix Ginette-Théorêt	1
Projet de l'année	1
Nouvelles des comités et sous-comités	2
Des statistiques qui parlent de vous...	3
À la recherche de membres bénévoles pour le sous-comité Prix et mentions	5

L'ORDRE TRAVAILLE POUR VOUS

« Projet Hervé » – Le vérificateur général du Québec	4
Rencontre de la présidente de l'OEQ avec le président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec	4
Rencontre à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec	5
Projet-pilote d'adaptation domiciliaire	5

ÉCHOS DES MEMBRES

Bienvenue à la relève	6
Nouvelles des membres	7

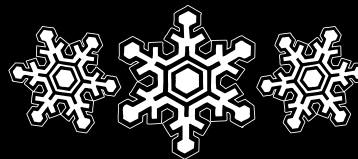
VOS QUESTIONS... NOS RÉPONSES

VOS QUESTIONS... NOS RÉPONSES	6
RESSOURCES EXPRESS	7
EN DIRECT DU GOUVERNEMENT	7
FORMATION CONTINUE	8

Voici les coordonnées des administrateurs de votre région :

- Basses-Laurentides :** Manon Desjardins – Centre hospitalier St-Eustache – (450) 473-6811 # 2291
Centre : Lise Lafleur – Centre de réadaptation Estrie inc. (CREI) – (819) 346-8411 # 400
Est : Claire Gagné – Centre hospitalier régional Baie-Comeau – (418) 296-5447
Montréal : Jean-Philippe Cotton – Pavillon Champlain du CHSLD Champlain/Manoir de Verdun – (514) 766-8513 # 8491
Montréal : Kateri Leclair – Institut de réadaptation de Montréal (514) 340-2070
Montréal : Benoît Major – CLSC Pierrefonds – (514) 626-2572 # 563
Montréal : Monique Martin – (514) 620-2895
Montréal : Johanne Mathon – CLSC St-Laurent – (514) 748-6400 # 3232
Montréal : Christiane Morin – Hôpital Louis-H. Lafontaine – (514) 259-9458
Nord-Ouest : Nancy Magnan – Centre hospitalier Pierre-Janet – (819) 776-8028
Québec : José Lortie – CLSC/CHSLD de la MRC Desjardins – (418) 835-3400 # 3206
Québec : Susan Sutton – Centre hospitalier Robert-Giffard – (418) 663-5000 # 6046

BONNE ANNÉE 2000



Les administrateurs et les membres de la permanence de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec vous souhaitent une année remplie de succès personnels et professionnels.

Nouvelles des comités et sous-comités

• CONGRÈS 2000

À PROPOS DU CONGRÈS...



Un congrès branché!!!

Congres.oeq.2000@tr.cgocable.ca

Si la tendance se maintient, nous assisterons à un balayage...

N'AVEZ crainte, nous empruntons cette désormais célèbre phrase non pas pour vous annoncer les résultats d'une élection mais bien pour vous décrire l'éclatant succès qu'a remporté la Semaine nationale de l'ergothérapie 1999.

En effet, l'objectif initial était de dépasser la cinquantaine de points de visibilité (kiosque, activité spéciale...) obtenus en

1998. Ce souhait a été doublement exaucé puisque cette année, le nombre d'endroits où des ergothérapeutes ont bénévolement fait des activités de promotion de la profession a grimpé à 99; les quatre coins du Québec ont assisté à un véritable déferlement « turquoise » (couleur du logo de l'OEQ) et de l'ergothérapie.

Nous sommes enchantés de l'intérêt suscité par cette activité. Nous désirons remercier les artisans de cette belle réussite : les ergothérapeutes qui ont donné de leur temps ainsi que les commanditaires qui ont permis la production du matériel de promotion, soit les compagnies d'assurances La Capitale et La Sécurité ainsi que l'entreprise Québec Médical inc.

Nous sommes déjà à planifier l'édition 2000 de la Semaine nationale de l'ergothérapie. Afin de nous aider à prendre les bonnes orientations, nous demandons à tous les ergothérapeutes qui ont tenu un kiosque et qui n'ont pas encore retourné la fiche bilan de leur activité, de bien vouloir le faire le plus rapidement possible. Vos suggestions et commentaires sont importants et très attendus!

À la prochaine Semaine nationale de l'ergothérapie! ■

Le comité organisateur,
Ann-Marie Léporé, erg.
Solange Allard, erg.
Patrick Brassard, erg.
Daniel Dubé, erg.



La région 15 (Laurentides) était bien représentée. De gauche à droite, les ergothérapeutes Marie-Hélène Richard (CHCRAL de Mont-Laurier), Lucie Lapointe (Centre de réadaptation Le Bouclier), Manon Gariépy (CLSC des Hautes-Laurentides) et Chantal Line Bond (Centre de réadaptation Le Bouclier) font une pause lors de la journée de visibilité qui a eu lieu le 28 octobre dernier au CLSC des Hautes-Laurentides.

Votre expérience, notre expertise.

- Adaptation automobile:
 - Élévateur
 - Toit surélevé
 - Suspension agenouillante
 - Système d'ancrage pour fauteuil roulant
 - Conduite manuelle...
- Mini-fourgonnette à plancher abaissé: l'Activan
- Normes de sécurité reconnues par Transport Canada
- Produits à la fine pointe technologique
- Équipe d'ingénieurs assignés en R&D
- Manufacturier québécois possédant 25 années d'expérience inégalée
- Conseillers expérimentés prêts à vous seconder dans vos évaluations
- Salles de consultation et salle de montre à votre entière disponibilité



"L'art de collaborer à l'autonomie de vos clients"

RICON

Innovation en mobilité

4870, Courval, Ville St-Laurent (Québec) Canada H4T 1L1
Téléphone: (514) 342-5000 / Sans frais: 1 800 668-8705



▪ **Échos de l'Ordre** ▪

Des statistiques qui parlent de vous...

Dans ce numéro, les informations détaillées sur le profil des ergothérapeutes des régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay / Lac St-Jean.

Région 01 Bas Saint-Laurent			
Nombre de membres qui exercent dans la région	48		
Lieu d'exercice principal	Objectif d'intervention	Principale clientèle	Nb.
Bureau/Clinique privée	Réadaptation fonctionnelle S.P.	Adulte	1
	Réadaptation professionnelle et scolaire	Adulte	1
Centre d'hébergement et de soins de longue durée	Réadaptation fonctionnelle S.P./Intégration-Adaptation-Maintien-Milieu de vie	Adulte	1
		Âgée	9
Centre de réadaptation	Réadaptation fonctionnelle S.P.	Jeunesse	4
		Adulte	5
		Âgée	1
Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés	Réadaptation fonctionnelle S.M.	Adulte	1
		Jeunesse	1
		Réadaptation fonctionnelle S.P.	Adulte
Centre ou Hôpital de jour / Clinique externe	Réadaptation fonctionnelle S.P.	Adulte	1
		Âgée	1
CLSC	Réadaptation fonctionnelle S.P./Intégration-Adaptation-Maintien-Milieu de vie	Jeunesse	1
		Adulte	1
		Âgée	7
Milieu scolaire	Administration/Coordination	Jeunesse	1
Organisme communautaire	Non déterminé	Adulte	1

Région 02 Saguenay Lac St-Jean			
Nombre de membres qui exercent dans la région	49		
Lieu d'exercice principal	Objectif d'intervention	Principale clientèle	Nb.
Bureau/Clinique privée	Réadaptation fonctionnelle S.P.	Adulte	1
	Réadaptation professionnelle et scolaire	Jeunesse	1
Centre d'hébergement et de soins de longue durée	Réadaptation fonctionnelle S.P./Intégration-Adaptation-Maintien-Milieu de vie	Adulte	1
		Jeunesse	3
Centre de réadaptation	Administration/Coordination	N/A	1
	Réadaptation fonctionnelle S.P.	Jeunesse	1
Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés	Réadaptation fonctionnelle S.M.	Jeunesse	1
		Adulte	3
	Réadaptation fonctionnelle S.P.	Jeunesse	2
		Adulte	7
Centre hospitalier de soins psychiatriques	Réadaptation fonctionnelle S.P.	Âgée	1
		Adulte	1
Centre ou Hôpital de jour / Clinique externe	Réadaptation fonctionnelle S.M.	Adulte	2
		Réadaptation fonctionnelle S.P.	Jeunesse
CLSC	Réadaptation fonctionnelle S.P./Intégration-Adaptation-Maintien-Milieu de vie	Âgée	2
		Non déterminé	1
		Jeunesse	2
Milieu scolaire	Réadaptation professionnelle et scolaire	Adulte	9
		Âgée	3
Non déterminé	Réadaptation fonctionnelle S.P.	Jeunesse	2
		Adulte	1

Marka sait que vous vous préoccupez du confort et du bien-être de vos patients. Vous découvrirez que les fauteuils KIVA constituent le choix numéro un des établissements en soins de santé. Grâce à leur design ergonomique et à un revêtement favorisant l'aération, vos patients connaîtront le summum du confort. De plus, les fauteuils KIVA sont reconnus pour exiger très peu d'entretien dû à leur revêtement ignifuge, anti-bactérien et à l'épreuve des taches. Nous avons également pensé vous faciliter la vie en vous offrant une foule d'accessoires spécialement conçus pour s'ajuster aux fauteuils, vous permettant de mieux positionner vos patients. Il ne fait aucun doute que vous apprécierez les avantages uniques aux fauteuils KIVA.



Ajustable en hauteur

FAUTEUIL KIVA-7000

FAUTEUIL KIVA-2000



■ L'Ordre travaille pour vous ■

« Projet Hervé » – Le vérificateur général du Québec

IL Y A quelques mois, l'Ordre a été informé du « Projet Hervé », mené par Le Vérificateur général du Québec (VGQ) et portant sur l'organisation des services de base en santé physique au Québec.

Il est connu qu'actuellement les services de santé et les services sociaux représentent près de 30 % du budget de la province de Québec. Ainsi, pour une organisation efficiente de ces services, il importe que les acteurs se préoccupent de l'intégration, de la continuité et de la complémentarité des programmes offerts. Ce principe constitue d'ailleurs un des éléments de la transformation du réseau qui a été amorcée en 1996.

Les services de base sont généralement dispensés en première ligne par une multiplicité d'acteurs dont les interrelations sont complexes. Certains de ces acteurs dispensent des services alors que d'autres ont la responsabilité de leur coordination et de leur évaluation. Les principaux acteurs visés par le projet sont : les professionnels de la santé (notamment les médecins, les infirmières, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les orthophonistes et les audiologistes) et les cliniques privées, les CLSC, les centres hospitaliers, les régies régionales, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Régie de l'assurance-maladie du Québec. L'étude du VGQ exclura les soins offerts à domicile, les services de promotion et de prévention mis en œuvre auprès de la population ainsi que les services des optométristes, des pharmaciens et des dentistes.

Le Projet de vérification vise à répondre à la question « L'organisation des services de base en santé physique favorise-t-elle l'accessibilité et la continuité des services ainsi que l'utilisation efficiente et économique des ressources ? »

Quatre objectifs principaux sont poursuivis, lesquels sont :

- S'assurer que le ministère et les régies régionales ont mis en place un cadre de gestion qui favorise l'accessibilité et la continuité des services de base en santé physique ainsi que l'utilisation efficiente et économique des ressources.

- Évaluer dans quelle mesure le mode d'organisation des services de base en santé physique en favorise l'accessibilité et la continuité.
- Évaluer dans quelle mesure le mode d'organisation des services de base en santé physique favorise l'utilisation économique et efficiente des ressources.
- Déterminer si l'information de gestion et la reddition de comptes entre les différents paliers du réseau permettent de s'assurer de l'accessibilité et de la continuité des services de base en santé physique ainsi que de l'utilisation efficiente et économique des ressources.

Au cours des étapes préalables à la mise en place du « Projet Hervé », l'Ordre a fait partie des organismes rencontrés. Nous avons contribué à dresser le portrait de l'organisation actuelle des services de base en

santé physique, déposé des documents que nous avons produits et fourni des statistiques sur nos membres et leurs activités dans ce secteur. Au fil des prochains mois, nous continuerons à informer le Vérificateur sur les données pertinentes à leurs travaux et remettrons copie de récents mémoires, prises de position et commentaires que nous avons émis aux instances politiques et administratives concernant la transformation du réseau ainsi que sur l'évolution de la pratique des ergothérapeutes dans les secteurs publics et privés.

Lors d'une récente visite du VGQ à l'Ordre, le 27 septembre dernier, nous apprenions que les régions de Québec, de la Montérégie et de l'Abitibi-Témiscamingue (totalisant 29 % du budget alloué aux omni-praticiens) étaient retenues pour l'étude. Dans chacune de ces régions, des travaux de vérification seront effectués à la régie ré-

gionale, dans les CLSC et des centres hospitaliers. La réalisation de la vérification s'effectuera jusqu'en janvier 2000. Une période de discussion et de validation menant à des conclusions s'échelonnent de janvier à mars 2000. Il est prévu qu'un rapport soit déposé à l'Assemblée nationale d'ici le mois de juin 2000.

Convaincu de l'impact de la réadaptation pour répondre aux besoins de la population et pour assurer l'économie générale du système de santé et des services sociaux, l'Ordre se fera un devoir de collaborer de façon optimale aux travaux en cours. Nous sommes également heureux que le rôle de l'ergothérapeute, comme intervenant de première ligne, soit de plus en plus connu et reconnu. Nous sommes persuadés que son intervention précoce peut avoir des impacts majeurs sur l'autonomie fonctionnelle et le maintien de nos concitoyens dans la communauté. ■

Rencontre de la présidente de l'OEQ avec le président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec

LE 22 OCTOBRE dernier, Françoise Rollin-Gagnon rencontrait le nouveau président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), Norbert Rodrigue, en compagnie d'Annie Deschambault, ergothérapeute au Centre hospitalier Ste-Croix de Drummondville. Les objectifs de la rencontre étaient de partager de l'information sur nos dossiers respectifs et d'envisager des stratégies communes d'action.

Malgré le transfert des budgets gérés antérieurement par l'OPHQ, cet organisme continue d'avoir pour mandat de veiller à la coordination des services fournis aux personnes présentant des incapacités, de même que d'informer et de conseiller ces personnes, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Lors de l'entrevue, Monsieur Rodrigue a précisé les objectifs généraux actuels de l'organisme qu'il préside :

- Assurer la coordination régionale et nationale d'un plan d'action intersectoriel et interministériel dans le cadre de la promotion des services aux personnes vivant des situations de handicap.
- Revoir et renforcer l'accueil, la référence et l'accompagnement de certaines personnes vivant des situations de handicap.
- Assurer le suivi des programmes transférés de l'OPHQ.
- Établir des liens de partenariat et de collaboration avec d'autres organismes qui épousent des causes communes. En somme, le pdg de l'OPHQ positionne l'Office comme un agent de changement et un militant des mutations territoriales et du développement social.

Monsieur Rodrigue a informé les représentants de l'Ordre qu'un avant-projet de loi visant à modifier leur loi actuelle serait dé-

posé sous peu. Ce document ferait vraisemblablement l'objet d'une vaste consultation au printemps prochain. Les échanges ont également porté sur le comité national de suivi et d'évaluation du transfert des programmes de l'OPHQ ainsi que les suivis que compte apporter l'Office suite à son dernier colloque portant sur la compensation équitable des déficiences, incapacités et handicaps.

Pour sa part, Françoise Rollin-Gagnon a porté à l'attention de l'Office certains dossiers qui suscitent l'intervention de l'Ordre, soit le dossier des difficultés liées à l'attribution et au financement des orthèses fournies par les ergothérapeutes, les délais pour l'attribution des aides techniques et la pénurie de ressources consenties en ergothérapie auprès des diverses clientèles.

Les représentants de l'Ordre ont insisté sur certains impacts négatifs liés au virage ambulatoire pour ce qui est de l'accessibilité et de la continuité des services à la population, problématique recensée au cours de la tournée de la présidente. Il demeure évident, qu'il s'agisse de première, deuxième ou troisième ligne, que les services de réadaptation sont actuellement insuffisants. L'Office reconnaît cet état de fait et milite pour une approche pro-active, tout comme l'Ordre, pour supporter une discussion publique de ces problèmes et encourager un débat sur la question.

L'Office envisage certaines stratégies visant à dresser un portrait global de la situation en vue d'être présenté à la ministre Pauline Marois. L'Ordre sera l'un des acteurs interpellés sur le sujet au cours des prochains mois.

Dans cette même ligne d'action, la rencontre a permis de faire connaître à l'Office certaines de nos positions notamment notre demande à la ministre Marois afin que les ergothérapeutes soient reconnus pour leurs compétences à recommander ou à prescrire des aides à la marche et autres appareils suppléant à une déficience physique.

D'autres rencontres devraient suivre avec des représentants de l'Office dans le cadre de leurs activités de recherche et de représentation des besoins non comblés de nombreuses clientèles. ■

Voyager

portatif

Un ultra-léger qui fait le poids!

- Ultra-léger : seulement 12 lb
- Capacité de levage de 440 lb
- Commande de déclenchement rapide «Quick Releaser» assurant sécurité et simplicité pour l'accrochage et le décrochage
- Le même appareil peut servir dans plusieurs pièces
- Se transporte et se range n'importe où
- Batterie amovible de 24 volts rechargeable en 2 heures
- Garantie complète
- La plus haute qualité à prix accessible

Conçu et fabriqué par le chef de file du lève-patient sur rail au Québec depuis 5 ans.

Distributeurs demandés



BHM

MÉDICAL INC.

2001, rue Tanguay
Magog (Québec) Canada J1X 5Y5
1 800 868-0441
Tél. : (819) 868-0441
Télec. : (819) 868-2249
Internet: www.bhm-medical.com






À la recherche de membres bénévoles pour le sous-comité Prix et mentions

L'OEQ est la recherche d'ergothérapeutes bénévoles pour participer aux activités courantes du sous-comité « Prix et mentions ». Le mandat principal de ce comité est de gérer l'ensemble des prix décernés par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et d'étudier les candidatures pour les différents prix et recommander les récipiendaires retenus au Comité administratif ou au Bureau.

Le bon fonctionnement du comité demande environ six rencontres annuelles et les membres peuvent à l'occasion inviter un autre participant à titre de jury externe. Vous êtes intéressé? Vous voulez en savoir plus sur le mandat du comité? N'hésitez pas à communiquer avec Johanne Brien, responsable des communications, au (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778. ■

Rencontre à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec

Le 21 SEPTEMBRE dernier, avait lieu une rencontre à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec ayant pour thème « La pratique des ergothérapeutes en santé mentale ». L'objectif de cette rencontre était de promouvoir les services d'ergothérapie en santé mentale dans la région de Québec.

Cette rencontre a été organisée par Nathalie Brière, coordonnatrice du programme en santé mentale à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec en collaboration avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Différents partenaires de la région de Québec engagés auprès des personnes ayant un problème en santé mentale tels les responsables de programme en santé mentale de CLSC, de centres hospitaliers et d'organismes communautaires y ont participé.

La présidente de l'Ordre, Françoise Rollin-Gagnon, était présente ainsi que moi-même.

Madame Rollin-Gagnon a débuté cette rencontre en situant la contribution de la

pratique des ergothérapeutes dans le contexte général de la transformation des services de santé mentale. Une présentation a ensuite été faite par Brigitte Lefebvre, ergothérapeute à la clinique Le Faubourg St-Jean, Centre hospitalier Robert-Giffard et Isabelle Parent, ergothérapeute au Centre de jour de réadaptation Orléans, CLSC Orléans.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- L'ergothérapie en santé mentale : définition, objectifs, valeurs, croyances, historique, formation, clientèle;
- Répartition des ergothérapeutes en santé mentale selon les milieux de pratique dans la région 03;
- Profil des services offerts actuellement dans la région : évaluation, intervention clinique, consultation experte;
- Spécificité de l'ergothérapeute au sein d'une équipe interdisciplinaire;

- Services à promouvoir en fonction des orientations en santé mentale et perspectives de collaboration.

Une période de questions et d'échanges a suivi. Elle a permis aux participants d'obtenir des précisions sur les services offerts par les ergothérapeutes de la région et les modes d'accès à ces services.

Cette rencontre a soulevé un vif intérêt chez les participants. Elle a permis d'instaurer des liens de collaboration entre les ergothérapeutes de la région et les différents partenaires en santé mentale.

Un grand merci à Brigitte Lefebvre et Isabelle Parent pour leur excellente présentation qui a été un reflet de leur professionnalisme et de leur constant engagement au sein de notre profession. Merci aussi aux ergothérapeutes du regroupement des ergothérapeutes en santé mentale des régions 03 et 12 qui se sont donnés avec dynamisme à ce projet. ■

Susan Sutton, erg. - Centre hospitalier Robert-Giffard
Administratrice - Bureau - Région de Québec

Projet-pilote d'adaptation domiciliaire

DANS un processus de révision du Programme d'adaptation domiciliaire par la Société d'habitation du Québec (SHQ), plusieurs groupes de travail avaient été mis sur pied et j'ai œuvré au sein de ceux-ci comme représentante de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ). Je vous ai fait part de ces travaux dans l'édition de « Nouvelles » de juin-juillet 1998. Pour faire suite au dépôt des recommandations de ces groupes de travail, la SHQ a opté pour la mise en place de certains projets-pilotes.

Voici une brève présentation d'un projet-pilote concernant les modifications du processus d'une demande au programme d'adaptation domiciliaire. Les objectifs sont :

- diminuer le délai pour constituer un dossier (de la demande à la réalisation des travaux);
- clarifier les paramètres du processus d'une demande et voir à leur application;
- favoriser la concertation entre les ergothérapeutes et les mandataires;
- assurer le maintien des coûts à travers les différentes régions.

L'expérimentation de ce projet-pilote se fera dans les régions des Laurentides (15) et de la Mauricie (04). Elle débutera après une session de formation par la SHQ. Celle-ci portera sur la clarification des paramètres et les rôles à jouer par les différents intervenants. La SHQ demeure responsable du programme d'adaptation domiciliaire. Le nouveau pro-

cessus permettra de traiter les demandes simples directement avec les mandataires, sans passer par la SHQ. Chaque établissement recevra une liste des dossiers acceptés par la SHQ et l'ergothérapeute aura la possibilité de les prioriser selon les règles établies dans son milieu de travail. L'ergothérapeute devra veiller à l'application des critères d'admission de la SHQ, avec la collaboration des mandataires. Ce volet risque d'avoir des répercussions sur l'application des paramètres (ceci ne serait plus géré par la SHQ), sur le travail des ergothérapeutes et sur les utilisateurs de services.

La SHQ verra à l'analyse approfondie de la demande uniquement pour les dossiers qui répondent à une des caractéristiques suivantes :

- l'agrandissement du logement ou de la maison est recommandé;
- l'installation d'une plate-forme élévatrice intérieure est recommandée;
- l'installation d'un lève-personne sur rail est recommandée (la SHQ se questionne sur qui devrait assumer les coûts de cet équipement);
- une demande d'aide financière exceptionnelle dépassant les maximums en vigueur pour les cas réguliers.

Un comité verra à analyser les résultats des dossiers traités jusqu'à la fin du mois de mars 2000 afin de déposer un rapport et des recommandations en juin 2000 sur la possibilité d'appliquer ce fonctionnement à l'ensemble du Québec. Le comité devrait regrouper des représentants de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation, de la Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec, de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie, de la SHQ et de l'OEQ. ■

Sylvie Plante, erg. - CLSC Samuel-de-Champlain
Représentante pour l'OEQ à la SHQ



Le Centre Ostéopathique du Québec, le **COQ**, est un collège offrant une formation complète en ostéopathie (médecine manuelle globale) reconnue par le Registre de Ostéopathes du Québec, le ROQ. Le programme d'enseignement du **COQ** vise à la formation de cliniciens prudents, compétents et efficaces.

formation d'excellence

Le programme entier comprend 1 200 heures, réparties sur une période de six ans. Chaque année comporte six séminaires de quatre jours et une journée clinique avec un diplômé en ostéopathie.

Le **COQ** exige comme pré-requis à l'inscription, l'obtention d'un baccalauréat en science de la santé, en accord avec les critères du ROQ. Pour obtenir plus d'informations, contactez-nous au (514) 384-1271.

COQ
CENTRE OSTÉOPATHIQUE
DU QUÉBEC

▪ Vos questions – nos réponses ▪

Qui est le client et quels sont ses droits ?

DANS le cadre des services professionnels qu'il dispense, l'ergothérapeute se retrouve dans des situations où il se demande qui est réellement son client et quels sont les droits du client. Les programmes gouvernementaux d'indemnisation, les couvertures d'assurance, les mandats d'expertise, l'intervention auprès d'un individu ou de groupes, sont autant de contextes dans lesquels l'ergothérapeute se pose les questions suivantes : Ai-je besoin du consentement de la personne ? Qui bénéficie du secret professionnel ? Qui a accès au dossier ?

Qui est le client ?

Le Code de déontologie des ergothérapeutes [Section III] fait référence aux devoirs et obligations de l'ergothérapeute envers ses clients. Par ailleurs, le Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec définit le client comme étant une personne physique, une société ou une personne morale, à qui l'ergothérapeute rend des services professionnels. Toutefois, il arrive fréquemment qu'on identifie plus d'un client dans le cadre d'une relation professionnelle. Le client est-il celui qui paie les services (client payeur), celui qui donne le mandat (client mandant) ou celui qui fait l'objet des services professionnels ? Toutes ces réponses sont bonnes. Par exemple, l'ergothérapeute peut rendre des services professionnels directement à une société (évaluer des postes de travail dans une entreprise) ; il peut être en relations d'affaires avec une société et rendre des services d'ergothérapie à un individu (être mandaté pour procéder à l'évaluation et au traitement d'une personne) ; comme il peut rendre des services d'ergothérapie à un individu qui est référé par un autre intervenant professionnel ou qui requiert directement ses services.

Dans de nombreux contextes, il y a plusieurs acteurs en jeu en même temps : le client qui reçoit les services, le client qui demande les services pour une autre personne, le client qui paie les services. En vertu des lois instituant

des droits fondamentaux et civils, tous ces clients ont droit, sous certaines conditions, au secret professionnel et à l'accès au dossier professionnel. Dans le cadre du lien professionnel, ces droits sont avant tout accordés à la personne qui fait l'objet des services. La relation thérapeutique et l'approche centrée sur le client privilégiée par les ergothérapeutes ne sont pas compromises du fait de l'existence des autres clients présents dans le dossier.

Quels sont les droits du client ?

Certains droits fondamentaux et civils, déterminés notamment par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et le Code civil, sont accordés à la personne qui fait l'objet des soins ou services. Dans ce sens, le **consentement** libre et éclairé d'une personne à recevoir ces services est toujours nécessaire. Lorsqu'on exerce dans un établissement public, on est porté à croire que ce consentement est implicite pour tous les services professionnels requis par la personne. Mais l'ergothérapeute devrait s'assurer que ce consentement a été donné.

Le droit au **respect du secret professionnel** est également reconnu par ces lois et la personne qui a révélé des renseignements en est le bénéficiaire. Par ailleurs, le Code des professions du Québec¹ et le Code de déontologie des ergothérapeutes² imposent aux professionnels des devoirs stricts de confidentialité et de discrétion à l'égard des informations obtenues dans le cadre de l'exercice de leur profession. Donc, tant la personne qui fait l'objet des services d'ergothérapie, que le mandant ou le payeur, ont droit au secret professionnel à l'égard des renseignements que chacun d'eux a fournis. Il en est d'ailleurs de même pour les renseignements obtenus d'un tiers (famille, proches, autres intervenants,...). De ce fait, il faut obtenir l'autorisation de celui qui a révélé des renseignements avant de les divulguer à quiconque. Là encore, il ne faut généralement pas tenir pour acquis que le mandant ou le payeur détient

une autorisation de la part de la personne qui fait l'objet des services à l'effet de lui transmettre des renseignements.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels³ ainsi que la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé⁴ confèrent toutes deux un autre droit à la personne au sujet de laquelle un dossier a été constitué : **le droit d'accès et de rectification des informations contenues dans son dossier**. Le droit d'accès aux renseignements consignés dans le dossier s'applique à la personne qui fait l'objet des services (que ces services soient défrayés par un organisme payeur ou non), au mandant, au payeur ou à une tierce personne. Ce droit d'accès ne s'applique que pour les renseignements que chacun d'eux a fournis. Ainsi, avant de donner à la personne qui a reçu ses services l'accès à son dossier, un ergothérapeute devra s'assurer d'avoir l'autorisation de ceux qui ont fourni les renseignements qui y sont inclus ou devra refuser le droit d'accès à ces renseignements. Ces derniers devront être retirés avant que la personne puisse prendre connaissance de son dossier. Par ailleurs, l'ergothérapeute peut refuser le droit d'accès à certains renseignements s'il juge que leur divulgation entraînerait vraisemblablement un préjudice grave pour son client ou pour une tierce personne. Il est donc recommandé de consigner à part dans le dossier professionnel, les informations obtenues d'un tiers. Le Code de déontologie des ergothérapeutes expose les conditions et modalités d'exercice du droit d'accès⁵.

Les modalités d'accès au dossier

L'ergothérapeute doit consigner, dans un dossier établi au nom de chacun de ses clients, les renseignements mentionnés à l'article 2 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Les modalités d'accès à ce dossier diffèrent selon que l'ergothérapeute a ou non la responsabilité de la

conservation des dossiers de ses clients. Ainsi, l'ergothérapeute qui

- exerce dans un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux
- est membre ou à l'emploi d'une société d'ergothérapeute
- est à l'emploi d'une personne physique ou morale

et qui peut inscrire au dossier conservé par son employeur les renseignements prévus au règlement de l'Ordre, dirigera le client vers les personnes que la loi ou l'employeur aura mandatées à cet effet. Dans les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux, il convient généralement de diriger le client vers le service des archives, qui est responsable de veiller à l'application de la loi. Quant à l'ergothérapeute qui ne peut inscrire ces renseignements au dossier conservé par son employeur ou qui est travailleur autonome, il est personnellement responsable de l'application de la loi. L'ergothérapeute qui refuse l'accès à un renseignement contenu au dossier doit indiquer le motif et la disposition de la loi sur laquelle s'appuie ce refus. Si le client conteste ce droit de refus, on doit l'informer de ses droits de recours auprès de la Commission d'accès à l'information. Dans tous les cas, la collaboration de l'ergothérapeute pourrait être sollicitée afin de fournir l'assistance nécessaire au client pour l'aider à comprendre les informations consignées dans son dossier. ■

Attention

Pour ceux qui se sont procurés le document *La tenue de dossiers en ergothérapie : Guide général*, guide publié par l'Ordre, veuillez prendre note que les lignes directrices présentées dans le présent article remplacent celles inscrites au 2^e paragraphe de la page VIII-2 du guide.

À lire et relire

Le Code de déontologie des ergothérapeutes.

À se procurer

Les textes des lois mentionnées dans cet article. Disponibles auprès de l'Éditeur officiel du Québec (plusieurs points de services dans toutes les régions).

1. Code des professions du Québec. Articles 60.4 à 60.6
2. Code de déontologie des ergothérapeutes. Articles 3.06.01 à 3.06.06
3. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Chapitre 3 – Section 4. Droits de la personne concernée par un renseignement nominatif et Chapitre 5 – Section 1. Révision.
4. Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Section 4. Accès des personnes concernées et Section 5. Recours.
5. Code de déontologie des ergothérapeutes. Articles 3.07.01 à 3.07.08

Échos des membres

Bienvenue à la relève

Beaulieu, Judith	99-085
Bornstein, Jodi	99-036
Bouchard, Jacinthe	99-123
Bouchard, Sophie	99-105
Delisle, Anne	99-111
Dufour, Isabelle	98-159
Gagnon, Eric	97-195
Gauthier, Louise	93-184
Lal, Shalini	96-216
Laliberté, Christian	99-118
Leclerc, Jacinthe	99-056
Leclerc, Simon	99-104
Liu, Yi-Mei	99-129
Lizotte, Dominique	99-108
Matte, Catherine	99-117
O'Leary, Jenny	99-113
Pouliot, Claudine	99-130
Serri, Nadia	99-121
Simard, Anick	99-158
Tremblay, Nadia	99-109

u n e f o r c e e n m o u v e m e n t

SYNDICAT DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC POUR NOUS REJOINDRE COMPOSEZ LE (514) 521-4469

Échos des membres

Nouvelles des membres

Quand ergothérapie rime avec philosophie

Chantal Pinard, ergothérapeute au CLSC Les Forges a défendu publiquement son mémoire de maîtrise en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Le titre du mémoire est « Le consentement libre et éclairé : Essai d'explication et d'interprétation de ses enjeux philosophiques ».

On nous a dit que sa prestation a été couronnée de succès.

Une réalisation remarquable !

Le 4 novembre dernier, Louis Trudel, directeur du programme d'ergothérapie de l'Université Laval a soutenu avec succès sa thèse de doctorat en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal. Le titre de sa recherche est « L'évaluation interdisciplinaire d'un programme de prévention destiné à des travailleurs avec ordinateur — Analyse ergonomique et psychodynamique du travail ».

Le jury a rendu un jugement unanime à l'effet que cette thèse soit portée au tableau d'honneur du doyen de la Faculté des études supérieures et classée dans les cinq premiers centiles des meilleures thèses.

Des nouvelles du CHUQ

Madame Suzanne Montreuil, ergothérapeute, a été nommée présidente du conseil multidisciplinaire du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ). ■

Ressources express

Vignettes pour accompagnateur en Montérégie

UNE PERSONNE ayant, de façon permanente, un problème en santé mentale ou une déficience motrice, visuelle ou intellectuelle et qui a besoin d'être accompagnée lors de la visite d'un site touristique ou de loisir, peut maintenant se procurer une vignette qui accorde la gratuité pour l'accompagnateur. Cette vignette est remise gratuitement après l'analyse du besoin d'accompagnement par un organisme désigné à cette fin. Le dépliant qui inclut le *Formulaire de reconnaissance* est disponible dans

tous les CLSC de la Montérégie. Actuellement, une soixantaine d'intervenants touristiques et de loisirs de la Montérégie ont accepté de reconnaître la vignette d'accompagnement dans leurs sites.

Pour plus d'information, communiquez avec Nancy Whitney à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées Richelieu-Yamaska, au (450) 778-3345. ■

Source: Bulletin d'information de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie. Octobre 1999

Parents plus

LE CENTRE de réadaptation Lucie-Brueneau, via son programme des Services externes spécialisés, a mis en place un programme qui vise à soutenir les parents vivant avec une incapacité physique. Ce programme comprend : 1) un service d'évaluation prioritaire en ergothérapie; 2) l'identification de solutions personnalisées basées sur les besoins de ces parents et qui tient compte de l'environnement physique ainsi que du réseau familial et social; 3) le

développement d'une banque d'équipements et de meubles adaptés ainsi qu'un système de prêt; et 4) un suivi ergothérapeutique durant les premières années de croissance du bébé. Pour être éligibles, les personnes doivent avoir une déficience motrice permanente et être éligibles aux services du CRLB.

Pour plus d'information, communiquez avec Susan Vincelli, ergothérapeute au (514) 527-4527 poste 415. ■

En direct du gouvernement

Mesures fiscales

À compter du 1^{er} janvier 2000, un crédit d'impôt remboursable sera instauré pour le soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Pour y avoir droit, le particulier demandant ce crédit doit avoir 70 ans et plus et utiliser le mécanisme du « chèque emploi-service » pour les payer.

Source : Ministère du revenu du Québec, Nouvelles fiscales, premier trimestre 1999

À compter de l'année d'imposition 1999, un particulier qui enseigne à temps partiel (chargé de cours) peut recevoir de son employeur, en franchise d'impôt, une allocation pour frais de voyage visant à lui permettre de se rendre à son lieu de travail, ou un remboursement de tels frais.

Source : Ministère du revenu du Québec, Nouvelles fiscales, premier trimestre 1999

À titre d'employée, une personne éligible au crédit pour personne handicapée peut demander à son employeur qu'une partie de sa rémunération (l'équivalent des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, de même que les coûts de stationnement près de ce dernier) soit versée sous forme d'allocation non imposable. Pour plus d'informations, se référer aux guides sur les retenues sur la paie ou aux ministères du revenu (fédéral et provincial). ■

Source : PARQUAD printemps 1999



Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, av. Union, bureau 920
Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478

Rédaction : Johanne Brien,
Christiane-L. Charbonneau,
Françoise Rollin-Gagnon,
Sylvie Salois, Louise Tremblay

Graphisme : Mardigrat inc.

Tirage : 2600 exemplaires
ISSN 1192-0246

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ne signifie pas l'approbation ou l'endossement par l'OÉQ des produits et services annoncés.

SAFECOOK^{MC}

Facile à installer, facile à utiliser!



— Système fabriqué au Québec
— Approbation CSA.

SYSTÈME D'ARRÊT AUTOMATIQUE POUR CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE

- Problème de mémoire
ou
- Perte d'autonomie
ou
- Tempérament distrait
= **Risque d'incendie**

Une personne dont vous avez la responsabilité présente un des symptômes mentionnés ci-dessus ?

Cessez de vous inquiéter! SAFECOOK limite les risques d'incendie de cuisine

Pour information : (418) 831-6612
ou 1 888 831-6612

■ Formation continue ■

La formation de 2^e et 3^e cycles : Comment la démystifier?

Soirées organisées par le groupe de recherche en ergothérapie

Objectifs : Informer les participants sur les différents programmes d'études supérieures et sur les organismes offrant des bourses d'étude

Sujets : Description des programmes gradués des universités Laval, Sherbrooke, Montréal et McGill

Dates et lieux :

• **Montréal** le 26 janvier 2000, de 19 h à 22 h, Université de Montréal – École de réadaptation, Salle 2042

• **Québec** le 16 février 2000, de 19 h à 22 h, Université Laval, Pavillon Ferdinand-Vandry, Salle VND-2105

Coûts : 5 \$; gratuit pour les étudiants

Inscription : S.V.P. Confirmer votre participation auprès de Lucie Hébert, (514) 281-6000 #5654 (Université de Montréal) et Line Robichaud ou Jacqueline Rousseau, (418) 656-2121 #5578 ou 5149 (Université Laval)

Prochaine soirée : Les portes de la recherche s'ouvrent à l'ergothérapeute clinicien : comment y entrer? Date à confirmer

HIVER 2000 : SERVICE FORMATION RÉSEAU DE L'IRDPO

Organisme Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPO)
Lieu IRDPO, 525, boul. Wilfrid-Hamel, Québec
Renseignements Secrétariat de la formation réseau, Tél. : (418) 529-9141 # 6481 ou courriel tfrigon@irdpq.qc.ca
Note Le coût des formations inclut la documentation et les pauses santé

THÈME L'ÉVALUATION DE L'ACCÈS À L'ORDINATEUR DES PERSONNES QUI ONT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES
Date et coût 21 janvier 2000, 115 \$

THÈME LE TRAUMATISÉ CRANIO-CÉRÉBRAL : ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX
Date et coût 28 janvier 2000 (A.M.), 70 \$ ou 115 \$ pour la journée

THÈME COMMUNIQUER QUAND LE CERVEAU EST BLESSÉ
Date et coût 28 janvier 2000 (P.M.) 70 \$ ou 115 \$ pour la journée

THÈME REGARD SUR LA DÉFICIENCE VISUELLE
Date et coût 4 février 2000, 115 \$

THÈME LE PROGRAMME PERT : APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION POUR LES PERSONNES AYANT DES MAUX DE DOS CHRONIQUES
Date et coût 18 février 2000, 70 \$

THÈME S'ENTENDRE SUR LA PERTE AUDITIVE
Date et coût 25 février 2000, 115 \$

THÈME LA SCLÉROSE EN PLAQUES ET LES NOUVELLES APPROCHES THÉRAPEUTIQUES
Date et coût 3 mars 2000, 70 \$

THÈME DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT DE LA NAISSANCE À 5 ANS
Dates et coût 16 & 17 mars 2000, 210 \$

THÈME LA DISCIPLINE AUPRÈS DES ENFANTS HANDICAPÉS
Date et coût 31 mars 2000, 70 \$

PRINTEMPS 2000 (début des cours le 24 avril)

THÈMES DIFFÉRENTS COURS SUR DES THÈMES VARIÉS : GÉRONTOLOGIE, SANTÉ COMMUNAUTAIRE, SANTÉ MENTALE, TOXICOMANIES, ETC.
Organisme Formation à distance de l'Université de Montréal
Date d'inscription Avant le 24 mars 2000
Renseignements Tél. : (514) 343-7492 ou 1 800 363-8876, courriel distance@fep.umontreal.ca

THÈME PARTENARIAT ENTRE PARENTS, INTERVENANTS, PROFESSIONNELS ET GESTIONNAIRES
Organisme Institut québécois de la déficience intellectuelle (IQDI)
Lieux Cette formation peut être offerte dans différentes régions
Renseignements Tél. : (514) 725-2387, téléc. : (514) 725-2796 ou courriel : aqisiqdi@total.net

THÈME DIFFÉRENTS COURS PORTANT SUR LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE, L'ERGONOMIE, L'ÉVALUATION DE POSTES DE TRAVAIL
Organisme Roy Matheson and Association Inc.
Dates et lieux Différentes dates dans plusieurs villes
Renseignements Tél. : 1 800 443-7690 ou site web www.roymatheson.com

THÈME LA RÉÉDUCATION DES PERSONNES ÂGÉES : DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES À DÉCOUVRIR
Organisme Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Date et lieu 4 février 2000, Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Coût 85 \$
Renseignements Marie-France Jobin, erg. Tél. : (514) 340-3519

THÈME BEYOND THE CLINIC : MANAGING CHRONIC PAIN AND RETURN TO WORK
Organisme The Positive Approach Prevention and Rehabilitation Services
Dates et lieu 4 & 5 février 2000, Oakville, Ontario (et autres)
Coût 508,25 \$ (taxes incluses)
Renseignements Téléc. : (905) 892-8845

THÈME SENSORY INTEGRATION FOR HOME AND SCHOOL
Organisme Saint-John Regional Hospital
Dates et lieu 11 et 12 février 2000, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick
Conférencière Paula Aquilla, O.T. (Geneva Centre for Autism)
Coût 100 \$
Renseignements Christel Seeberger, Tél. : (506) 432-3238 ou courriel : seech@reg2.health.nb.ca

THÈME ORGANISATION DU TRAVAIL ET SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL : BILAN DE 15 ANS DE RECHERCHE ET DE PRATIQUE INTERDISCIPLINAIRES
Organisme Association canadienne d'ergonomie – Québec
Date et lieu 18 février 2000, Montréal
Coût Membre 160 \$ non membre 250 \$
Renseignements Tél. : (514) 355-5999 ou 1 877 755-5999, courriel ace@spg.qc.ca

THÈME TAKE THE PRESSURE OFF!
Organisme Saint-John Regional Hospital
Dates et lieu March 2000, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick
Conférencière Laurie Rappl, PT
Renseignements Christel Seeberger, Tél. : (506) 432-3238 ou courriel : seech@reg2.health.nb.ca

THÈME 25^e CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'AQETA SUR LES TROUBLES D'APPRENTISSAGE
Organismes Association québécoise pour les troubles d'apprentissage, en collaboration avec l'Association des orthopédagogues du Québec et de l'Association des psychoéducateurs du Québec
Dates et lieu 16 au 18 mars 2000, Hôtel Reine Elizabeth, Montréal
Renseignements Tél. : (514) 847-1324, téléc. : (514) 281-5187, courriel : aqeta@sympatico.ca ou site Web : <http://educ.queensu.ca/~lda/aqeta>

THÈME TREATING FUNCTIONAL SCHOOL DIFFICULTIES
Organisme Advanced Rehabilitation Institutes
Dates et lieu 26 au 28 mars 2000, New York
Renseignements Tél. : (252) 451-9147/48, courriel advancedrehab@mindspring.com ou site Web www.advancedrehab.org

THÈME STRATÉGIES D'INTERVENTIONS ERGOTHÉRAPIQUES AUPRÈS D'ENFANTS (5-8 ANS) PRÉSENTANT DES RETARDS DE DÉVELOPPEMENT DE DIVERSES ORIGINES
Organisme Hôpital Marie-Enfant
Conférencière Jacqueline Chartrand, erg.
Dates et lieu 27 au 31 mars 2000, Hôpital Marie-Enfant
Coût 600 \$ (incluant les taxes)
Renseignements Tél. : (514) 374-1710 #2306 ou téléc. : (514) 374-2518

THÈME 4^e CONGRÈS ANNUEL MULTIDISCIPLINAIRE EN ORTHOPÉDIE PÉDIATRIQUE
Organismes Hôpital Shriners en collaboration avec l'Hôpital de Montréal pour enfants et l'Hôpital Sainte-Justine
Date et lieu 14 avril 2000, Montréal
Renseignements Kathleen Montpetit, erg. tél. : (514) 842-4464 #497 ou téléc. : (514) 842-7553

THÈME WORKING TOGETHER WE MAKE TOMORROWS HAPPEN
Organisme Trauma Conference
Date et lieu 25 mai 2000, Dartmouth N. É.
Renseignements Pauline Poirier, Tél. : (902) 473-1423, téléc. : (902) 473-5835 ou courriel emtp@qe2-hsc.ns.ca

THÈME Y CROIRE ET GRANDIR ENSEMBLE!
Organisme Association du Québec pour l'intégration sociale
Dates et lieu 25 au 27 mai 2000, Centre de congrès de Shawinigan
Renseignements Tél. : (514) 725-7245, téléc. : (514) 725-2796 ou courriel : aqisiqdi@total.net

THÈME ERGONOMICS FOR THE NEW MILLENNIUM
Organismes Human Factors and Ergonomics Society and the International Ergonomics Association
Dates et lieu 30 juillet au 4 août 2000, San Diego, Californie
Coût Avant le 1^{er} mai 2000 425 \$ US
Renseignements Tél. : (310) 394-1811, téléc. : (310) 394-2410, courriel : hfes@compuserve.com ou site web : <http://hfes.org>

THÈME 6^e CONGRÈS EUROPÉEN ERGOTHÉRAPIE : MÉMOIRE ET DEVENIR
Organisme Association nationale française des ergothérapeutes
Dates et lieu 27 au 29 septembre 2000, Paris
Renseignements Tél. : (33) 145 83 50 38, téléc. : (33) 145 86 81 71 ou courriel anfe.seige@wanadoo.fr

THÈME RÉADAPTATION NEUROLOGIQUE : ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'HÉMIPLÉGIE ADULTE (cours de base) reconnu par IBITA et NDTA
Organisme Hôpital Villa Médica
Dates et lieu 2 octobre au 20 octobre 2000 (16 jours) Montréal
Coût 2,300 \$, incluant le matériel didactique
Responsable cours Michèle Gerber, Instructrice sénior BOBATH/IBITA
Renseignements Dany Labourdette, erg. Tél. : (514) 288-8201 #4290 ou téléc. : (514) 288-7076

THÈME L'ERGOTHÉRAPEUTE, LES PLAIES ET LES SURFACES THÉRAPEUTIQUES : TROIS MORCEAUX D'UN CASSE-TÊTE INTERDISCIPLINAIRE
Organisme d'ergothérapie de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Date et lieu 17 mars 2000 – Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Responsable cours Isabelle Ménard, erg.
Renseignements Isabelle Ménard, erg. Tél. : (514) 340-3519